



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2011

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110609

VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE PERTE DE REVENUS AU LOCATAIRE  
DE LA PARCELLE ACQUISE PAR LA VILLE POUR LE PROLONGEMENT  
DU BOULEVARD CHARLES BAUDELAIRE (YE N° 223)

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 21 décembre 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

*Conseillers :*

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal BARRE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

**Excusés :**

*Conseillers :*

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

**URBANISME ET FONCIER**

**VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE PERTE DE REVENUS AU  
LOCATAIRE DE LA PARCELLE ACQUISE PAR LA VILLE POUR LE  
PROLONGEMENT DU BOULEVARD CHARLES BAUDELAIRE (YE  
N° 223)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville vient d'acquérir une parcelle cadastrée section YE n° 223 de 121 m<sup>2</sup> dans le cadre du prolongement du Boulevard Charles Baudelaire, lors de cette même séance.

Le locataire de cette parcelle a accepté de la laisser libre moyennant le versement par la Ville de Niort de l'indemnité de perte de revenus à laquelle il a droit.

Celle-ci s'élève à 41,92 euros et s'établit ainsi, suivant la convention de 1999, toujours en vigueur signée entre la CCI, la FDSEA et les Services Fiscaux des Deux-Sèvres :

- superficie totale cultivée par l'intéressé :	100 ha
- emprise pour le Bd Charles Baudelaire :	0 ha 1 a 21 ca
- pourcentage par rapport à la superficie totale :	0,0012
- indemnité globale €/ha :	3465,14 euros
- indemnité due pour 0 ha 1 a 21 ca :	41,92 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de l'indemnité de perte de revenus de 41,92 euros due au locataire de la parcelle YE n° 223.

Ce versement sera effectué directement par virement sur le compte bancaire de l'intéressé.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**